



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2017-063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO et
Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie FORESTIER représentée par Roland NARDELLI
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE

Absentes : Laurence COLLADO et Virginie MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'A.S.A. DE FONTIGON POUR L'ANNEE 2017

Le Maire rappelle que par délibération n° 2017-026 du 11 Avril 2017, le Conseil Municipal a
décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de
23 400.00€.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2017-045 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal
a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association Comité Ampus Festivités
pour une somme de 3 000.00€.

Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier supplémentaire de demande de
subvention pour l'année 2017.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention à l'association suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2017
6574	A.S.A. DE FONTIGON	900,00 €
	TOTAL	900,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'A.S.A. de Fontigon pour une somme de 900,00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en Décision modificative n° 1 Exercice 2017,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN